



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GÉNÉRALE

T/PET.3/54
25 octobre 1951

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE Mme MADELEINE CEBENGWE
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

NOV 1951
INDEX UNIT
MASIER

17 NOV 1951

IG 1

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, deux communications en date des 5 et 6 août 1951, émanant de Mme Madeleine Cebengwe et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

Ces communications ont été transmises au Secrétaire général par la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique orientale.

COPIE

Kitega, le 5 août 1951.-

A nos Honorés Protecteurs,

Nous savons que votre intention est de nous voir bien traités par nos civilisateurs qui ont accepté le mandat sur le Territoire du Ruanda-Urundi.

Hélas, ce n'est pas le cas; ne fut-ce que par un seul Belge en la personne du Résident Schmidt nous endurons bien des peines. J'ajoute même que tous les agents et fonctionnaires du Gouvernement font du tort aux indigènes à cause de lui car ils sont soumis à ses ordres; ils ne peuvent pas marcher contre son désir. Les chefs indigènes, ses amis privés, embêtent davantage leurs administrés.

Voici un exemple : mon frère Harushumwami, sous-chef en territoire de Ngozi, chefferie Baranyanka, fait actuellement objet de beaucoup d'ennuis et d'une façon injustifiée. Depuis 1948, le chef Baranyanka a voulu destituer Harushumwami d'accord avec Monsieur le Résident Schmidt mais comme le sous-chef en question n'avait pas de manquements militant pour sa destitution le Mwami n'a pas accepté les propositions de démission. Jusqu'à ce jour, il est encore sous-chef mais ne pouvant pas exercer aucune fonction publique comme cela lui est dévolu à cause que le chef a empêché tous les gens de sa sous-chefferie de ne plus exécuter les ordres du sous-chef et de cette façon il pourra avoir des manquements graves qui donneront lieu à sa destitution. Personne ne peut travailler chez le dit sous-chef quoique moyennant paiement; personne ne peut le visiter et enfin nul ne peut rendre service à ce dernier sous peine de punition grave.

Les Autorités de l'Administration quoique se trouvant au courant de cette rancune, voire haine du chef contre le sous-chef, n'osent pas agir car Monsieur le Résident pourrait tomber sur eux. Toute cette haine résulte des antécédents du chef Baranyanka avec le sous-chef Buryeburye (grand frère de Harushumwami qui reçut une mutation suite aux mêmes difficultés avec le même chef).

Mon frère Harushumwami a demandé une mutation et le Mwami du Pays l'a accordée; malgré tout, Schmidt tâche de mettre des entraves à cette mutation uniquement pour satisfaire à son ami, le chef Baranyanka. Mes idées ne peuvent aucunement être assertives car la chose est connue de tous les Barundi, qui d'ailleurs la plupart souffrent de la présence de cette autorité.

Actuellement, on est en train de lui chercher noise plus que jamais afin de pouvoir justifier sa destitution. On lui impute tant de torts alors qu'avant il n'avait jamais fait l'objet d'aucune punition quelconque. Nous estimons que c'est là quand même votre mission; vous veillez surtout comme nous l'espérons aux intérêts des malheureux. Or, mon frère ci-dessus cité en est un. Que devra-t-il faire? Toutes ces difficultés proviennent des difficultés qu'a eues son grand frère Buryeburye comme je vous l'ai dit déjà. C'est dommage que vous n'avez pas le temps de visiter les milieux indigènes pour voir la misère qui règne chez la masse indigène. La façon dont ces derniers sont traités, malgré la bonne volonté du Mwami du Pays, inspire pitié pour tout coeur humain. L'injustice au Ruanda-Urundi est de rigueur. Pour les Européens, l'élite est celui qui fait du mal à ses congénaires.

J'insiste sur ce que mon nom ne soit pas connu sinon je serai soumise à des épreuves inimaginables.

Madeline Cebéngwe
c/o Résidence Mwami à Kitega (Urundi)

(signé) illisible.

COPIE

Kitega, le 6 août 1951.-

A nos Honorés Protecteurs,

Je vous sou mets un peu de détails le cas de mon frère le sous-chef Buryeburye actuellement en prison de Kitega. Je vous signale avec beaucoup d'angoisse comment mon bien-aimé frère souffre dans cette prison.

Il est fort regrettable que vous n'ayiez pas visité la prison pour vous rendre compte de ce qui se passe pour des prisonniers ennemis de Monsieur Schmidt.

Le motif pour lequel ce sous-chef est en prison c'est parce que voyant que Mr. Schmidt ne voulait pas lui donner l'argent équivalent à ses biens qu'il a abandonnés à cause de lui, il a écrit à Monsieur le Gouverneur. Depuis lors, il l'a poursuivi jusqu'au jour où il l'a fait emprisonner. Les gens de sa sous-chefferie, voyant que leur sous-chef était en difficultés, ils n'ont pas hésité de l'accuser de plusieurs faits dont la plupart ne peuvent même pas exister. Il fut immédiatement mis en bloc comme un criminel, sans faire l'enquête pour prouver si ce qu'on l'accuse est vrai ou non. Il en détention depuis le mois de mars 1951 et il est souvent au cachot; parfois 5,10 jours et même un mois. C'est ce que je me rappelle. Il dort dans ce cachot à côté d'un fût contenant des matières fécales servant de W.C. à tous ceux qui sont au cachot. Il mange là même et les mouches venant de ces excréments survolent sur sa nourriture. Oh! que c'est pitoyable! Maintenant il est miné à cause de la faiblesse alors que c'était un homme robuste. Jusqu'ici, même un assassin n'a jamais été soumis à des peines aussi dures. Quelques prisonniers reçoivent la visite de leurs membres de famille, quant à mon frère il n'y a pas moyen. Un certain jour, j'ai failli être mise en prison parce qu'on soupçonnait que nous nous étions vus alors que ce n'était pas vrai.

Depuis votre arrivée, il a été astreint à des travaux extérieurs à 3 km. de la prison uniquement pour le cacher car s'il vous avait vu il n'aurait pas manqué à vous parler. Après votre départ il a été de nouveau réintégré à ses tortures habituelles.

S'il était possible je souhaiterais qu'il soit transféré à Usumbura pour qu'il puisse vous voir. Il pourrait vous exposer tout. Ses enfants souffrent de faim, personne ne veille à leur subsistance. Les cultures que leur père avait faites ont été volées dans les champs même car il n'y a pas quelqu'un pour les surveiller; la mère n'a pu récolter qu'une faible quantité. A quel sort sont-ils voués ces 5 enfants? Enfin, je ne saurais pas vous décrire tout. Il y a d'autres qui ont été spoliés par Monsieur le Résident Schmidt que je n'ai pas cités. Ces gens gémissent de misère alors qu'avant ils étaient aisés.

Je vous demande de nouveau à ne pas signaler mon nom de peur que cette Autorité ne me fasse pas maltraiter. (1)

Madeleine Cebengwe
c/o Résidence du Mwami
Kitega (Urundi)

(signé) illisible

1) Note du Secrétariat : Avant de communiquer la présente pétition à l'administration locale, la Mission de visite s'est assurée que la pétitionnaire n'avait aucune raison d'éprouver des craintes.